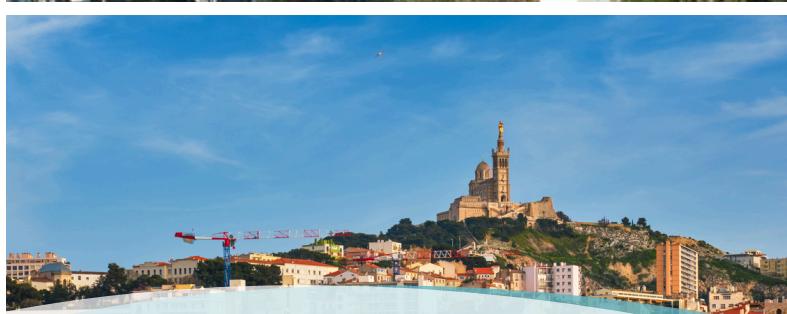


# LIVRET INSTALLATION

11<sup>è</sup>, 12<sup>è</sup> et 13<sup>è</sup> arrondissements



67 montée de Saint Menet  
Parc la buzine  
13011 Marseille  
06 63 00 75 52

[contact@cpts-itineraire-sante.fr](mailto:contact@cpts-itineraire-sante.fr)

# PRÉAMBULE

Vous envisagez de vous installer en ville ?

Bienvenue sur le territoire de la CPTS Itinéraire Santé, un secteur qui a tout pour séduire les professionnels de santé.

Situé dans les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements de Marseille, notre territoire bénéficie d'atouts : accès direct à l'autoroute, transports en commun, environnement mêlant zones urbaines, périurbaines et résidentielles, ainsi qu'un large choix d'écoles, collèges et lycées. Ici, c'est un concentré de Marseille, à taille humaine.

Notre mission ? Vous accompagner à chaque étape de votre installation pour que votre projet démarre dans les meilleures conditions.

Ce guide a été conçu pour vous simplifier la vie : vous y trouverez les étapes clés avant d'accueillir vos premiers patients, ainsi qu'un panorama des aides, dispositifs et soutiens locaux pour vous installer en toute sérénité.

L'ISNAR-IMG l'a montré : depuis 2011, 95,2 % des internes en médecine générale déclaraient ne pas connaître les aides à l'installation.

Nous voulons inverser la tendance.

Ici, vous ne serez jamais seul : que ce soit avant, pendant ou après votre installation, la CPTS Itinéraire Santé sera toujours à vos côtés, pour vous soutenir, vous conseiller et vous mettre en lien avec un réseau dynamique et solidaire de professionnels.



RESTONS CONNECTÉS



**06 63 00 75 52**



**cpts-itineraire-sante.fr**



**contact@cpts-itineraire-sante.fr**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. JE CONSTRUIS MON PROJET .....</b>	<b>4</b>
<b>Découvrir mon futur territoire</b>	
• Les points forts du 11e, 12e et 13e arrondissements	
• Les données clés à connaître	
• Les enjeux de santé identifiés sur le secteur	
• Le zonage Médecins (2022-2027) expliqué simplement	
<b>Ce que la CPTS peut m'apporter au quotidien</b>	
<b>2. LES COUPS DE POUCE POUR BIEN DÉMARRER .....</b>	<b>8</b>
• <b>Choisir mon mode d'exercice</b> : seul, en groupe, en maison de santé...	
• <b>Les aides financières pour s'installer</b>	
1. Le Contrat de début d'exercice (CDE) ZAC 13	
2. Les aides de la Région Sud	
• <b>Les aides non financières</b> : accompagnement, outils, réseau	
• <b>Votre CPTS</b> : un partenaire sur lequel vous appuyer	
• <b>Portail d'accompagnement des Professionnels de santé (PAPS)</b> : la boîte à outils officielle	
<b>3. JE M'INSTALLE : 11 ÉTAPES CLÉS ET CONTACTS UTILES .....</b>	<b>12</b>
• <b>Mon réseau local</b> : adhérer à la CPTS et rencontrer mes confrères	
• <b>Anticiper mes remplacements</b> pour plus de sérénité	
• <b>Installer un cabinet écoresponsable</b>	
• <b>Mon carnet d'adresses</b> : tout ce qu'il faut pour passer à l'action	
<b>4. JE DÉMARRE MON ACTIVITÉ ET JE NE SUIS JAMAIS SEUL .....</b>	<b>17</b>
• <b>Comment la CPTS m'accompagne au quotidien</b>	
• <b>Les interlocuteurs à contacter en cas de besoin</b>	
• <b>Des opportunités pour développer ma pratique</b>	
<b>5. CONCLUSION : EN ROUTE POUR VOTRE INSTALLATION !</b>	

# TABLE DES MATIÈRES

<b>JE CONSTRUIS MON PROJET .....</b>	<b>4</b>
• <b>MIEUX CONNAÎTRE LE TERRITOIRE .....</b>	<b>4</b>
QUELQUES DONNÉES .....	4
PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ IDENTIFIÉES SUR LE TERRITOIRE .....	4
LE ZONAGE MÉDECINS DE FÉVRIER 2022 -2027 .....	5
• <b>LES APPORTS DE LA CPTS POUR MA PRATIQUE .....</b>	<b>6</b>
• <b>JE CHOISIS SOUS QUELLE FORME JE VEUX EXERCER .....</b>	<b>8</b>
 <b>LES AIDES FINANCIÈRES ET NON FINANCIÈRES .....</b>	 <b>8</b>
• <b>PRINCIPALES AIDES FINANCIÈRES .....</b>	<b>8</b>
LE CONTRAT DE DÉBUT D'EXERCICE (CDE) ZAC 13 .....	8
AIDE À INSTALLATION VIA LA RÉGION .....	10
• <b>AIDES NON FINANCIÈRES .....</b>	<b>10</b>
VOTRE CPTS .....	10
PORTAIL D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PAPS .....	11
 <b>JE M'INSTALLE, MES 11 ÉTAPES ET INTERLOCUTEURS .....</b>	 <b>12</b>
 <b>JE DÉMARRE MON ACTIVITÉ ET M'ENTOURE .....</b>	 <b>17</b>
• <b>J'ADHÈRE À LA CPTS DE MON TERRITOIRE .....</b>	<b>17</b>
• <b>J'ANTICIPE MES REMPLACEMENTS .....</b>	<b>17</b>
• <b>JE DÉVELOPPE UN CABINET DÉVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>17</b>
• <b>MON CARNET D'ADRESSES POUR NE RIEN RATER ET PASSER À L'ACTION .....</b>	<b>18</b>
 <b>CONCLUSION ET ... DÉBUT DE VOTRE PROJET D'INSTALLATION .....</b>	 <b>22</b>

# JE CONSTRUIS MON PROJET

Je découvre mon futur territoire

## LES POINTS FORTS

Le territoire de la CPTS Itinéraire Santé regroupe les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements de Marseille, avec une population estimée à près de 214 000 habitants — soit environ 24 % de la population municipale.

Un territoire aux facettes variées

- Diversité des profils socio-économiques : le 12<sup>e</sup>, résidentiel et apaisé, accueille une forte proportion de retraités, tandis que le 13<sup>e</sup> est marqué par une population étudiante dynamique grâce à la proximité des universités et des écoles d'ingénieurs. Le 11<sup>e</sup>, très étendu, présente malheureusement un déficit d'offre médicale notable, caractéristique d'un désert médical sensible dans certaines zones.
- Dynamisme économique et infrastructures : le 13<sup>e</sup> abrite le technopole de Château-Gombert, un hub d'entreprises, laboratoires et établissements d'enseignement supérieur. Les réseaux de transport y sont étoffés et permettent une bonne accessibilité à l'ensemble du territoire.

## POURQUOI S'INSTALLER ICI ?

Territoire complet et connecté : accès autoroutier, transports en commun, établissements scolaires et diversité urbaine, pour une qualité de vie optimale. Populations variées : retraités, étudiants, familles... chaque profil patient est représenté.

Besoin médical marqué : notamment dans le 11<sup>e</sup>, où s'installer, c'est aussi contribuer à améliorer l'accès aux soins.

Un cadre idéal pour développer un projet médical utile et porteur de sens.

# JE CONSTRUIS MON PROJET

Je découvre mon futur territoire

## PROBLÉMATIQUES SANTÉ

- Précarité marquée dans certains quartiers : La Pomme, Saint-Just et Valbarelle affichent des taux de bénéficiaires de la CMU-C bien supérieurs à la moyenne marseillaise (jusqu'à 18 % contre 12% pour la ville)
- Population vieillissante : Par exemple, à La Rouvière (12<sup>e</sup>), environ 31 % des habitants ont plus de 60 ans, contre près de 24% à l'échelle de Marseille
- Chômage élevé localement : Dans certains quartiers du 13<sup>e</sup>, comme Malpassé ou La Rose, le taux de chômage atteint ou dépasse 25-30 %, soit bien au-delà de la moyenne marseillaise (19%)
- Désert médical préoccupant dans le 11<sup>e</sup> : Ce territoire souffre d'une couverture de soins insuffisante, rendant l'installation d'un professionnel de santé indispensable.

## INDICATEURS À RETENIR

Les principaux indicateurs de prévention à retenir sont :

- **Polymédication élevée** chez les plus de 65 ans : 25 % contre 20,7 % dans le département.
- **Consommation accrue de psychotropes** chez les plus de 75 ans (+0,9 %) et de benzodiazépines dans la population générale (+3,1 %).
- **Recours insuffisant aux dépistages organisés** et à la vaccination (cancers du sein, colorectal et col de l'utérus).

# JE CONSTRUIS MON PROJET

Je découvre mon futur territoire

## ZONAGE DES MÉDECINS FÉVRIER 2022 À 2027

Selon l'arrêté de zonage du 2 février 2022 :

- 11<sup>e</sup> arrondissement : un QPV identifié — Air Bel.
- 12<sup>e</sup> arrondissement : deux QPV — Les Caillols et La Moularde.
- 13<sup>e</sup> arrondissement : classé en Zone d'Action Complémentaire (ZAC) pour encourager l'installation de médecins, avec plusieurs Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) : Malpassé, Corot, Balustres Cerisaie, Frais Vallon, Le Clos La Rose, Le Petit Séminaire, La Marie, Les Olives.

Ce zonage, valable jusqu'en 2027, ouvre droit à des aides financières attractives de l'ARS et de l'Assurance Maladie pour soutenir l'installation.

❖ Les dispositifs et soutiens disponibles sont détaillés dans le chapitre 2.



# JE CONSTRUIS MON PROJET

## Apports de ma CPTS au quotidien

La CPTS du territoire oeuvre pour un véritable maillage et une collaboration forte entre les professionnels de ville entre eux, pour le développement du lien Ville/Hôpital, pour l'interconnaissance et la coopération entre les secteurs du sanitaire, du social et du médico-social pour améliorer et garantir la continuité du parcours de soins des patients et la qualité de vie au travail des professionnels.



### CETTE COMMUNAUTÉ C'EST:

- **Une vision :**

Véritable chef d'orchestre entre les professionnels de santé, les acteurs du social et du médico-social, les institutions, les habitants pour un accès efficient et de qualité pour tous.

- **Des valeurs :**

Respect, Bienveillance et Solidarité / Pluridisciplinarité et Inclusivité / Esprit communautaire et Équité.

# JE CONSTRUIS MON PROJET

Apports de ma CPTS au quotidien

## GRÂCE À LA CPTS

- Je gagne du temps.
- J'améliore mes conditions d'exercice
- Je moins isolé, en ayant accès à des répertoires.
- J'évite au mieux les ruptures de parcours de soins.
- Je suis en lien avec l'hôpital
- J'ai accès à certaines procédures rapides de prise de rendez-vous
- Je participe à des actions de prévention soutenues et orchestrées par la CPTS.

## MES AVANTAGES

- Je suis en lien avec d'autres professionnels de santé ou structures.
- Je renforce la pertinence et la qualité des soins.
- Je participe à une dynamique collective afin de donner envie à de nouveaux professionnels de Santé de venir pratiquer sur notre territoire.
- J'aide à lutter contre les inégalités en santé.
- Je m'inscris dans une démarche d'exercice coordonné .

# JE CONSTRUIS MON PROJET

Apports de ma CPTS au quotidien

## DEVENIR ACTEUR

Selon mes envies, mes appétences, mes disponibilités, je décide de :

- Adhérer
- Participer à la représentativité de l'association et bénéficier des actions
- Participer à un ou plusieurs groupes de travail,
- Être membre du Conseil d'administration et participer à la gouvernance de l'association

Je prends contact directement avec la CPTS Itinéraire Santé, pour en savoir plus sur :

## POUR EN SAVOIR PLUS SUR :

- Les besoins du territoire,
- Les opportunités d'installation,
- Les cessations d'activités,
- Les besoins en remplacement,
- Les projets de création de maisons de santé pluri-professionnelles ou de centres de santé,
- Mieux appréhender les attentes de la patientèle

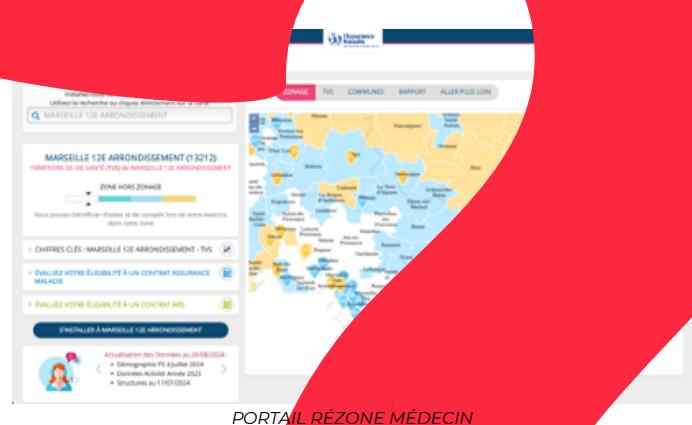
Je contacte ma CPTS

# JE CONSTRUIS MON PROJET

## Apports de ma CPTS au quotidien

### → Je me connecte à Rézone, une aide à l'installation

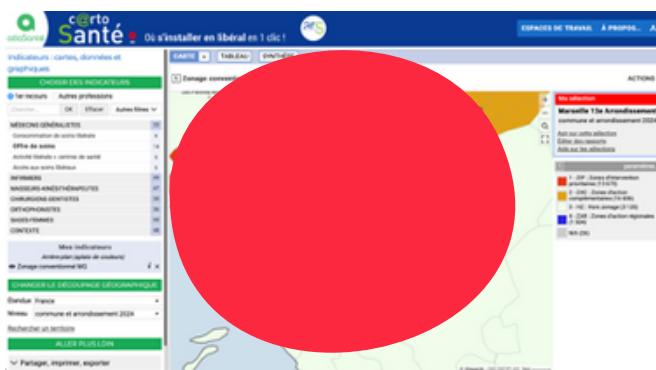
- Pour repérer les différents Territoires de Vie Santé, communes et leur potentiel,
- Pour obtenir des informations sur les aides disponibles,
- Pour évaluer leurs montants et mon éligibilité contractuelle,
- Pour découvrir les chiffres clés des Territoires de Vie Santé : démographie, patientèle, ...
- Pour situer l'environnement hospitalier et les structures d'exercice coordonné.



PORTEAL RÉZONE MÉDECIN

### → Ou sur Carto Santé

Qui regroupe des informations sur six professions de santé exerçant en libéral (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, orthophonistes et sage-femmes). Pour chacune d'entre elle, le site propose des indicateurs sur la consommation de soins, l'offre de soins, l'activité des professionnels et l'accès aux soins.



PORTEAL CARTO SANTÉ

# LES COUPS DE POUCE POUR BIEN DÉMARRER

Je choisis sous quelle forme je veux exercer

**CRÉATION OU  
REPRISE**

**LOCATION OU  
ACHAT  
IMMOBILIER**

**EN CABINET SEUL  
OU GROUPÉ**

**EN ÉQUIPE**

**ASSISTANT  
UNIVERSITAIRE  
DE MG**

**MÉDECIN  
COLLABORATEUR  
SALARIÉ**

**MÉDECIN  
COLLABORATEUR  
LIBÉRAL**

## FOCUS MÉDECIN COLLABORATEUR

Ce dernier statut semble être un compromis entre installation et remplacement. Ainsi, le collaborateur libéral exerce son activité professionnelle en toute indépendance, sans lien de subordination. Ce qui lui permet de compléter sa formation si besoin et de se constituer une patientèle. A noter qu'il relève du statut fiscal du professionnel libéral avec qui il exerce.

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a rédigé des contrats et statuts types qui sont disponibles sur son [site internet](#) et au sein des Ordres Départementaux.

# LES COUPS DE POUCE POUR BIEN DÉMARRER

## Aides financières pour s'installer

### CONTRAT DE DÉBUT D'EXERCICE

Ce dispositif vise à encourager l'installation de médecins libéraux dans les zones sous-dotées (ZAC) du 13<sup>e</sup> arrondissement ainsi que dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Il offre la possibilité de bénéficier d'un complément de rémunération, calculé sur la base d'honoraires compris entre 4 250 € et 8 500 € par mois, pour un exercice d'au moins 9 demi-journées par semaine pour un médecin généraliste.

#### **Vos avantages**

- Rémunération complémentaire pendant la 1<sup>re</sup> année d'exercice, calculée en fonction de vos honoraires et de votre quotité de travail.
- Aide complémentaire en cas d'arrêt maladie, valable pendant toute la durée du contrat (sous conditions).
- Pour les médecins remplaçants :
  - Aide en cas de congé maternité, paternité ou adoption.
  - Soutien à la gestion entrepreneuriale et administrative du cabinet.

### AIDES À L'INSTALLATION DE LA RÉGION

La Région soutient les primo-installations et les installations de médecins généralistes dans les zones sous dotées.

#### **Vos avantages :**

- Financement de l'équipement du cabinet : imagerie médicale, équipements informatiques et téléphonies, jusqu'à 50% des dépenses éligibles.
- Attention : demande à effectuer sur présentation de devis avant achat pour pouvoir y prétendre.



# LES COUPS DE POUCE POUR BIEN DÉMARRER

## Aides non financières

### VOTRE CPTS

Le meilleur moyen de découvrir un territoire est de rencontrer sur le terrain ceux qui y exercent déjà.

**06 63 00 75 52**  
[contact@cpts-itineraire-sante.fr](mailto:contact@cpts-itineraire-sante.fr)



### PORTEL D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

**PAPS:** Le guichet unique des professionnels de santé pour vos démarches en région



### ARS

Découvrez le "Guide complet et pratique des aides à destination des Médecins" élaboré conjointement par l'ARS, l'Assurance Maladie et la Région en septembre 2022.



# JE M'INSTALLE

## MES 11 ÉTAPES

1

### SOUSCRIRE À UNE ASSURANCE RCP

Obligatoire pour tous les professionnels de santé exerçant en libéral et pour les sociétés formées. Elle couvre l'ensemble des actes pratiqués.

#### À souscrire avant tout acte médical.

Sanctions en cas d'absence : 45 000 € d'amende + interdiction d'exercer (Article L.1142-2 du Code de la santé publique). Exemples : GPM, MACSF, La Médicale...

2

### S'INSCRIRE AU CONSEIL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

À faire avant de commencer à exercer (pas besoin d'attendre la remise du diplôme).

L'Ordre délivre un numéro RPPS que vous conserverez toute votre carrière.

Après inscription, l'Agence du Numérique en Santé vous fournira la carte CPS.

3

### CHOISIR SON STATUT JURIDIQUE

SSCM (Société Civile de Moyens), SCP (Société Civile Professionnelle) ou SEL (Société d'Exercice Libéral) ?

Consultez plusieurs experts-comptables spécialisés dans les professions libérales. Leurs conseils seront adaptés à votre situation personnelle et professionnelle.

4

### DÉCLARER ET ENREGISTRER SON ACTIVITÉ À LA CPAM

À effectuer dans le mois qui suit le début d'activité.

Cette étape permet :

- L'enregistrement auprès de l'Assurance Maladie
- Le conventionnement
- L'accès aux services en ligne (Espace Pro, ROSP...).

# JE M'INSTALLE

## MES 11 ÉTAPES ET INTERLOCUTEURS

5

S'IMMATRICULER AUPRÈS  
DES ORGANISMES SOCIAUX

Dans les **8 jours** suivant le début d'activité :

- URSSAF (formalités entreprises, déclaration fiscale)
- CARMF (obligatoire même pour les remplaçants)
- CAF (si nécessaire pour certaines prestations).

6

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE  
PROFESSIONNEL

Non obligatoire légalement mais fortement recommandé dès le début pour séparer clairement les finances personnelles et professionnelles.

7

ADHÉRER À UNE ASSOCIATION  
DE GESTION AGRÉÉE (AGA)

Adhésion intéressante pour bénéficier de conseils en gestion et en fiscalité, d'outils de suivi comptable et d'un accompagnement dans vos obligations déclaratives.

8

SE METTRE EN CONFORMITÉ  
RGPD & CNIL

Obligatoire :

- Tenir un registre des traitements de données
- Garantir la sécurité des données médicales
- Utiliser une messagerie sécurisée.
- Voir le guide pratique CNIL / Conseil de l'Ordre.

# JE M'INSTALLE

## MES 11 ÉTAPES ET INTERLOCUTEURS

9

### S'ÉQUIPER EN MATÉRIEL

- Informatique : ordinateur, logiciels métier, télétransmission, ligne téléphonique, internet, service de prise de rendez-vous.
- Médical : stéthoscope, tensiomètre, otoscope, toise, pèse-personne, trousse d'urgence...
- Administratif : ordonnanciers validés, formulaires, plaque et tampon réglementaires (validés par l'Ordre).

10

### RESPECTER LES OBLIGATIONS ESSENTIELLES

- Secret médical et insonorisation
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PMR)
- Affichages obligatoires (honoraires, secteur conventionnement, prestations courantes, numéro d'urgence)
- Gestion des déchets médicaux (DASRI).

11

### DÉTERMINER SA COUVERTURE D'ASSURANCE

Faites un point global avec votre assureur pour prévoir :

- Arrêt de travail, invalidité
- Couverture santé
- Assurance multirisques professionnelle (vol, incendie, dégât des eaux...)
- Conseil : réévaluer votre couverture chaque année.

# JE M'INSTALLE

## MES INTERLOCUTEURS

### ANNUAIRE PRATIQUE INSTALLATION MÉDECIN LIBÉRAL

#### **Assurance RCP**

GPM : <https://www.gpm.fr/votre-profession/liberaux/medecins.html>

MACSF : <https://www.macsf.fr/Trouver-une-agence-MACSF>

La Médicale : <https://www.lamedicale.fr/>

UNIM : <http://www.unim.asso.fr/ref/unim-prevoyance-des-medicaux.php>

#### **Conseil de l'Ordre des Médecins — Bouches-du-Rhône**

Adresse : 555, avenue du Prado, 13008 Marseille

Tél. : 04 96 10 10 20 - Site : <https://conseil13.ordre.medecin.fr/>

E-mails :

- [urlacher.morgane@ordre.medecin.fr](mailto:urlacher.morgane@ordre.medecin.fr)
- [choquer.marion@ordre.medecin.fr](mailto:choquer.marion@ordre.medecin.fr)
- [bouches-du-rhone@13.medecin.fr](mailto:bouches-du-rhone@13.medecin.fr)

#### **CPAM des Bouches-du-Rhône**

Adresse : 56 chemin Joseph Aiguier, 13297 Marseille CEDEX 09

Site : <https://www.ameli.fr>

Espace Pro : <https://espacepro.ameli.fr>

#### **URSSAF Provence-Alpes-Côte d'Azur — Site des Bouches-du-Rhône**

Adresse : 20 avenue Viton, 13000 Marseille

Accueil : exclusivement sur rendez-vous

Tél. : 0806 804 209

Site : <https://www.urssaf.fr>

#### **CARMF — Caisse autonome de retraite des médecins de France**

Tél. : 01 40 68 32 00

Site : <https://www.carmf.fr>

#### **CNIL**

Guide pratique : <https://www.cnil.fr>

#### **CAF:**

<https://www.caf.fr>

# JE M'INSTALLE

## MES INTERLOCUTEURS

Organisme porteur	Le dispositif	Mon contact
ARS PACA	Bourse Saspas en ZIP, ZAV ou QPV	ars-paca-dprs-cesp@ars.sante.fr
ARS PACA	Contrat d'engagement de Service Public CESP	Ars-paca-dprs-cesp@ars.sante.fr
ARS PACA	Contrat de début d'exercice CDE ZIP et ZAC	Aurélie Jariais Référente installation ARS paca@guichet-unique.sante.fr
Assurance maladie	Contrat d'aide à l'installation ZIP des médecins et centres de santé	Assurance Maladie au 3608
Région Sud	Aide acquisition équipements médicaux, systèmes d'information partagé, télémédecine pour médecins en exercice regroupé.	kitdesertsmedicaux@maregionsud.fr 04 91 57 55 55
Région Sud	Bourse de stages internes de MG en ZIP et ZAC, indemnités logement et/ou forfait de transport	kitdesertsmedicaux@maregionsud.fr 04 91 57 55 55
Région Sud	Equipement Cabinet regroupement de médecins généralistes : imagerie médicale, systèmes d'information, ZIP et ZAC, téléphonie	kitdesertsmedicaux@maregionsud.fr 04 91 57 55 55
Région Sud	Investissements pour les locaux, portés par Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale	kitdesertsmedicaux@maregionsud.fr 04 91 57 55 55

# JE M'INSTALLE

## MES INTERLOCUTEURS

Organisme porteur	Le dispositif	Mon contact
ARS PACA	Assistant Universitaire de MG (mi temps activité enseignante et mi temps salarié ou libéral en ZIP ou ZAC)	ars-paca-dprs-astp@ars.sante.fr
Assurance Maladie	Aide au financement de postes d'assistants médicaux dans les cabinets libéraux (au moins 2 médecins) et centres de santé.	<p>Votre délégué d'assurance maladie de secteur :</p> <p><b>13011</b> : Mme Chiche Danielle 07 62 79 20 20 <a href="mailto:danielle.chiche@assurance-maladie.fr">danielle.chiche@assurance-maladie.fr</a></p> <p><b>13012</b> : Mme Sassatelli Alexandra 07 50 94 56 20 <a href="mailto:alexandra.sassatelli@assurance-maladie.fr">alexandra.sassatelli@assurance-maladie.fr</a></p> <p><b>13013</b> : BECHAR Malek <b>06 20 89 66 97</b> <a href="mailto:abdelmalek.bechar@assurance-maladie.fr">abdelmalek.bechar@assurance-maladie.fr</a></p> <p>Application gratuite « Ameli Mémo »</p>
Guichet Unique Santé	Assistant spécialiste à temps partagé (missions cliniques et missions enseignement/recherche)	paca@guichet-unique.sante.fr
Mairie de Marseille	Autres aides éventuelles de la commune (investissement de fonctionnement, mise à disposition de locaux, d'un logement, ...)	<p>Mairie Centrale: 04 91 14 62 40 Mairie 11/12 : 04 91 14 62 40 Mairie 13/14 : 04 91 55 42 02</p>

# JE M'INSTALLE

## MES INTERLOCUTEURS

L'organisme porteur	Le dispositif	Mon contact
Association ASALEE	IDE Asalée	<a href="http://www.asalee.fr">www.asalee.fr</a> <a href="mailto:Contact@asalee.fr">Contact@asalee.fr</a> Mme Chérifa HIFI 06 99 57 79 62 Film de présentation
Aides financière via la CPAM	Assistants médicaux	3608
Assurance maladie	Contrat de transition pour les médecins COTRAM en ZIP : préparer la transmission de son cabinet.	3608
Assurance maladie	Contrat de stabilisation et de coordination pour les médecins et Centres de Santé (COSCOM) ZIP, exercice coordonné, accueil de stagiaires	3608
Gouvernement	Exonération d'impôts sur les revenus si ZIP + PDSA pour revenus PDSA.	<a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>
France Travail	Aide à l'embauche si personne recrutée habite en QPV	Info Emplois Francs

# JE DÉMARRE MON ACTIVITÉ ET JE NE SUIS JAMAIS SEUL

## J'ADHÈRE À LA CPTS DE MON TERRITOIRE

La CPTS Itinéraire Santé a pour mission de faciliter votre installation mais aussi de vous soutenir dans votre pratique quotidienne. Elle joue un rôle de relais et de coordination entre les professionnels du territoire, vous permettant de gagner du temps, de rompre l'isolement et d'intégrer rapidement un réseau déjà actif.

- 👉 Accès à des outils de coordination (MSSanté, messagerie sécurisée, annuaire partagé).
- 👉 Relais d'informations et actualités locales.
- 👉 Mise en lien avec les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux du secteur.
- 👉 Participation à des projets collectifs (prévention, parcours de soins, actions de santé publique).

J'adhère en ligne sur le site internet: [www.cpts-itineraire-sante.fr](http://www.cpts-itineraire-sante.fr)

## LES INTERLOCUTEURS EN CAS DE BESOIN

- Votre CPTS : premier relais pour toute question d'installation ou de mise en lien avec le territoire: **06 63 00 75 52**
- Vos confrères de proximité : pharmaciens, infirmiers libéraux, kinés, orthophonistes, qui constituent des partenaires indispensables pour le suivi de vos patients, grâce à votre CPTS.
- Le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) : pour l'accompagnement des patients en situations complexes: **04 65 40 50 00**
- La CPAM : pour vos démarches administratives et aides financières à l'installation: **36 08**